Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 027-200077329-20260924-DEC_0382_2026-AU

DEC_0382_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LA COMPAGNIE FOULE THÉÂTRE POUR LE SPECTACLE "HISTOIRE DE LA PETITE FILLE QUI NE VOULAIT PAS ÊTRE UN CHIEN"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine et des animations

CONSIDÉRANT la programmation culturelle du théâtre l'Eclat pour la saison 2026-2027,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec la compagnie Foule Théâtre domiciliée 41, rue des Coteaux – 1210 BRUXELLES (Belgique) pour deux représentations du spectacle « Histoire de la petite fille qui ne voulait pas être un chien » au théâtre l'Eclat le vendredi 16 octobre 2026 pour un montant de 4.200 €
Le Maire décide de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession pour le règlement des frais de transports pour un montant de 371,70 € et les défraiements pour un montant de 310,50 €.

Fait à Pont-Audemer, le 24 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON